Compte-rendu du Conseil Municipal Du 17/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 février à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 13 février 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 présents : 11 votants : 13

<u>Présents</u>: Jean-Jacques BRUSCHINI, Laurent CHALAVON, Sébastien ECHEVIN, Wilfried JAILLET, Bernard PORCHER, Gilles SARROTTE, Marie-Pierre VALENTIN, Murielle VALLON, Julie ALGOUD, Christelle MONTHULE, Isabelle SAVIOT,

Excusés: Georges SORREL, Xavier MARTINON,

Absents: Jeannine GIRES, Jill MARTIN, Catherine NOIN, Lionel BILLARD, Valeria CROUZET.

Secrétaire: Isabelle SAVIOT

Ajout de 1 point à l'ordre du jour à l'unanimité:

- Aide à Mayotte

Ouverture de la séance à 20h35

1. PROJET ETUDE DU PATRIMOINE

Lors de la séance du 2 septembre 2024 et sur l'avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil municipal avait retenu l'offre de l'équipe composée de Texus architectes, Atelier L et le BEAUR. Cette offre faisait suite à un accord cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre en bâtiment pour la restauration et la valorisation des remparts et du lavoir. Il comportait deux marchés ; un marché subséquent n°1 études de diagnostic pour aider à la décision de la maîtrise d'œuvrage et préciser le programme, le phasage et les budgets correspondants aux travaux et un marché subséquent éventuel pour les missions de maîtrise d'œuvre qui seraient déterminées à l'issue de la mission diagnostic.

L'offre pour la phase diagnostic de Texus architectes s'élevait à 44700€TTC. Une première partie du diagnostic a été réalisée et présentée en réunion de travail avec les élus. Il a été retenu de poursuivre la mission diagnostic afin de préciser le programme, le phasage et les budgets au sujet de deux scénarios : le scénarios 1 autour du lavoir et le scénario pour mettre en scène les remparts à l'entrée du village.

Le Maire demande de confirmer cette orientation en votant favorablement à la poursuite de l'étude diagnostic telle que définie dans la présente délibération.

M. Jaillet souhaite qu'un montant de travaux soit prévu.

Le Maire propose 110 000 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 3 voix contre (Mme Monthulé, M. Jaillet, M. Echevin), DECIDE :

- De confirmer l'orientation en votant favorablement à la poursuite de l'étude diagnostic telle que définie par la présente délibération.
- De prévoir au BP 2025 un montant de travaux de 110 000 € HT

2. PROJET CHAUDIERE BOIS GROUPE SCOLAIRE

Lors de la séance du 5 mars 2024, le Conseil municipal a voté pour la poursuite des études de faisabilité du projet d'amélioration des systèmes de chauffage des bâtiments communaux. Pour cela, il avait été porté au budget la somme de 10 000€ et une réserve financière de 127 000€.

Le bureau d'études E'nergys associé à l'architecte Jean-Charles Gaux ont été missionnés pour poursuivre cette étude. Une estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 220800€ TTC à laquelle il faudra ajouter :

- -une étude géotechnique pour connaître la nature du sous-sol et éventuellement modifier le dimensionnement des fondations.
- une détection des réseaux enterrés

- -le dévoiement des réseaux de gaz et des coffrets de détente par Butagaz
- appel à un bureau de contrôle si nécessaire au regard de notre police d'assurance.

Pour l'instant l'estimation n'est qu'approximative.

Présentation est faite du projet pour installer la chaudière.

Les observations suivantes sont faites :

Compte tenu de ces précisions, il est proposé au Conseil municipal de confirmer l'orientation de ce projet et de mandater le Maire à signer les documents nécessaires aux études complémentaires.

Le Maire se demande si l'espace qui est laissé pour les livraison de la cantine est suffisant.

- M. Chalavon pense qu'il reste en effet un espace suffisant.
- M. Porcher précise qu'il lui semble qu'il n'y a pas d'urgence pour traiter ce dossier.

Mme Algoud demande combien de temps faudra-t-il pour amortir cet investissement.

M. Chalavon répond que sur 25 ans l'économie estimée serait d'environ 800 000 euros ou 200 000 sur 5 ans, avec une estimation de 50% de subvention.

Le Maire souhaite savoir qui va se charger de faire établir les devis pourles études complémentaires.

M. Porcher pense qu'il faut donner cette mission à l'architecte en payant ses honoraires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 2 voix contre (M. Bruschini, Mme Valentin), DECIDE :

• De confirmer l'orientation de ce projet et de mandater le Maire pour signer les documents nécessaires aux études complémentaires.

3. PROJET VIDEOPROTECTION

Suite à la mission confiée à la gendarmerie nationale pour effectuer une étude de sûreté sur notre commune, un cahier des charges et un règlement de consultation avaient été élaborés.

L'appel d'offres lancé le 3 septembre 2024 avait permis de consulter plusieurs entreprises proposant des devis entre 62 746€ et 78784€ TTC.

Néanmoins la commission d'ouverture des plis avait décidé de déclarer le marché infructueux dans la mesure où les subventions nécessaires à ce projet n'étaient toujours pas connues.

Les demandes de subventions ont depuis été faites auprès de la Région, du Département et de l'Etat. Il est fort probable que les attributions soient faites avant juin.

En attendant, il est nécessaire de porter ce projet au budget 2025 sachant qu'il est attendu un taux de subvention de 80% au maximum. D'ores et déjà ce taux ne sera pas atteint.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de décider la poursuite du projet si un minimum de 65% de subvention est obtenu soit environ 42 000€.

Les Conseillers municipaux sont appelés à voter à bulletin secret la poursuite du projet vidéoprotection avec un taux de subvention de 65%.

- M. Chalavon demande quelle étaient les différences entre les différentes propositions.
- M. Sarrotte précise qu'il était très difficile d'analyser les propositions car les matériels étaient très différents.
- M. Porcher se demande si l'estimation de 65% de subvention est crédible compte-tenu de la baisse généralisée des subventions.
- M. Sarrotte répond que personne ne peut l'affirmer les structures elles-mêmes n'en savent rien.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, et voté à bulletins secrets à 9 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, DECIDE :

• Que le projet peut se poursuivre avec un taux de subvention de 65% minimum.

4. SOUTIEN A MAYOTTE

4. SOUTIEN A MAYOTTE

L'Association des Maires de la Drôme a lancé un appel pour manifester notre solidarité avec la population Mahoraise suite au passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024.

Le 9 janvier une équipe de bénévoles de l'association drômoise Aides Actions Internationales Pompiers, est partie à Mayotte pour une mission dans le domaine de l'eau potable. L'AMF26 a pu lui apporter un premier soutien financier. D'autres actions vont suivre.

Le Maire propose donc que la commune d'Upie manifeste sa solidarité à la population Mahoraise en versant un soutien financier de 1000€ via l'association des Maires de la Drôme.

Le Maire appelle le Conseil municipal à voter favorablement pour le soutien financier de 1000€ à la population Mahoraise.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

• De verser 1000 euros en soutien à la population mahoraise par l'intermédiaire de l'Association des Maires

5. **QUESTIONS DIVERSES**

- Fonds de concours Agglo
- Location du broyeur
- Point sur l'étude de la charpente du groupe scolaire pour les panneaux photovoltaïques
- Difficultés d'accès aux jardins familiaux
- Eau qui s'écoule du point d'apport déchets verts

La Secrétaire, Isabelle SAVIOT **SEANCE LEVEE A 22H15**

Le Maire,

Jean-Jacques BRUSCHINI

